

Association Culture et Loisirs de SEWEN

Président : Roger ILTIS – tel. : 06 77 62 24 88

L'association culture et loisirs a pour vocation de gérer et mettre à disposition des associations ou des particuliers la salle polyvalente de SEWEN.

Cette salle se trouve à l'entrée EST du village. Elle a une capacité d'accueil de 300 personnes. Sa cuisine équipée vous permet de confectionner un repas complet.

Si vous recherchez une belle salle, lumineuse, pour vos fêtes de familles, vos apéritifs de mariage ou toute autre manifestation, n'hésitez pas à contacter : M. Roger ILTIS, il vous fera visiter la salle afin que vous puissiez en apprécier toutes ses qualités. Il assure le contact et le suivi avec tous les utilisateurs de la salle : planning, remise des clefs, conventions, états des lieux, facturation. Il sera votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions et démarches concernant une location.

Tarifs de location

	Sociétés locales	Sociétés extérieures
Bal en Soirée (Week-End ou 2 jours)	300 € + charges	600 € + charges
Bal en Matinée (Week-End en entrée libre)	200 € + charges	450 € + charges
Réveillon (Week-End ou 2 jours)	300 € + charges	600 € + charges
Dîner Dansant (Week-End)	300 € + charges	450 € + charges
Théâtre / Spectacle	230 € + charges	300 € + charges
Noces (Week-End)	260 € + charges	450 € + charges
Banquet	120 € + charges	200 € + charges
Apéritif / Verre de l'Amitié	100 € + charges	150 € + charges
Match de Belote / Loto	130 € + charges	200 € + charges
Location Bar ou Annexe + Cuisine	70 € + charges	140 € + charges
Location de Matériel (1 table + 8 chaises)	5 €	10 €
Location de Cartons (Jeux de loto)	20 €	20 €

Le nettoyage peut être assuré par l'Association moyennant une contrepartie de 150 €.

Les charges correspondent à la consommation réelle du fioul (relevé des compteurs) en début de location et en fin de location. Le prix du litre de fioul sera fixé lors de la signature du contrat.

Les locations gratuites concernent :

Les réunions d'associations locales - Les assemblées Générales des sociétés locales - les activités scolaires - les séances de don du sang.

La cotisation des sociétés locales s'élève à 40 €